

AFFAIRE N° 35. - Travaux de déblayage et de remblayage dans le lit de la Rivière Saint-Denis.

**LE SECRETAIRE** donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je vous demande de bien vouloir m'autoriser à passer un marché de gré à gré de régularisation avec Monsieur CHANE KUN Arsène, pour location d'un estropillar pour des travaux de déblayage et de remblayage dans le lit de la Rivière Saint-Denis, pour un montant de 188 500 Frs CFA.

Les crédits nécessaires au paiement de ce marché ont été prévus au Chapitre 902 - Article 2313-07 (crédits reportés).

**LE MAIRE.** - Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Approuvé  
A. Denis le 29 avril 1968  
Pr le Préfet  
Le Secrétaire Général  
Signature: Ph. Kessler

P.C.C.  
A. Denis le 29 avril 1968  
P. le Préfet  
Le D. des affaires  
Signature: C. Remy